

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 juillet 2014

**DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 497

présenté par

M. Le Fur, M. Benoit, Mme Le Callennec, M. Le Ray et M. Lurton

à l'amendement n° 488 (Rect) de la commission des lois

-----

**ARTICLE 6**

I. – À l'alinéa 2, substituer à la sixième ligne des première et deuxième colonnes et aux quarante-cinquième à quarante-huitième lignes des troisième et quatrième colonnes du tableau les lignes suivantes :

«

Bretagne	115	Côtes-d'Armor	17
		Finistère	25
		Ille-et-Vilaine	28
		Loire-Atlantique	35
		Morbihan	21

».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la treizième ligne des première et deuxième colonnes et aux quatre-vingt-septième à quatre-vingt-onzième lignes des troisième et quatrième colonnes du tableau les lignes suivantes :

«

Pays de la Loire	81	Maine-et-Loire	20
		Mayenne	10
		Sarthe	17
		Vendée	19

».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 1<sup>er</sup> du présent projet de loi, tel qu'il résulte des travaux de la commission des lois de notre assemblée, rétabli la carte initialement proposée au Sénat, avec pour seule modification le rattachement du Limousin à l'Aquitaine.

Les auteurs du présent amendement ont, dans l'amendement n° 17 proposé de mettre en œuvre la réunification de la Bretagne historique, en rattachant la Loire-Atlantique, département situé dans les Pays de la Loire, à la région Bretagne.

Le présent sous-amendement vise à tirer les conséquences de cette proposition.